

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 septembre 2015

Le mercredi seize septembre deux mille quinze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Ghislaine SALMAT

Absents ayant donné procuration :

M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Michèle ASSOULINE, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. Pierre-Alain WEILL

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Hélène ZWANG, M. David ALPHAND.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 22 juin 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2015 DEVE 85** Dénomination « Pelouse Ingrid Bergman » à la pelouse située face aux numéros 49 à 61 de l'avenue Foch (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DEVE 123** Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DEVE 133** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le square Alexandre et René Parodi (16^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Jardins de l'Orée du Bois.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DPE 75 DEVE** Approbation du principe d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud dans le bois de Boulogne et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DPE 72** Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions d'un montant de 71.250 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DICOM 14** Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation temporaire d'activités circassiennes sur la plaine de Jeux de Bagatelle (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DFA 37G** Marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés dans le cadre du groupement de commande « Ville de Paris et Département de Paris ».
(Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DFA 90** Marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DVD 52** Parc de stationnement Jean Bouin (16^e). Lancement du principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DVD 137** Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - Avenants à plusieurs conventions de délégation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DVD 201** Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DFPE 14** Subvention d'un montant de 52.499 euros et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2015 DFPE 212** Subvention d'un montant de 12.168 euros et avenant n° 2 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2015 DFPE 275** Subvention d'un montant de 59.685 euros et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAMRAP).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2015 DFPE 415** Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil de petite enfance situés dans les 3^e et 16^e arrondissements de Paris - Marché de services (article 30) - Modalités de passation.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 89, boulevard Suchet/gare d'Auteuil à Paris 16^e arrondissement.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2015 DASCO 119** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

Mme Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2015 SG 61** Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo protection.

M. Gérard GACHET rapporteur.

- **2015 DJS 56** Subvention d'un montant de 10.900 euros à l'association Les Enfants de Passy (16^e).

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2015 DJS 256** Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2015 DASCO 148** Caisse des Ecoles (16^e) - Subvention d'un montant de 65.000 euros et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

- **2015 DLH 176** Réalisation 55, rue Jean de la Fontaine (16^e), d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat-OPH.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2015 DU 170** Cession à la SIEMP de 116 lots de copropriété (45 logements, 9 chambres et 62 caves) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16^e).

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2015 DPA 14G** ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.
(Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

- **2015 DPA 82** ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

- **2015 DDEES 109** Subventions d'un montant de 17.800 euros à 4 associations du 16^e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (16^e).

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2015 DDEES 228** Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2015 DDCT 109** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 43.000 euros à 9 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

- **2015 DDCT 83** Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2015 DDCT 84** Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2015 DDCT 85** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2015 DILT 19** Mise à disposition de véhicules du STTAM pour deux établissements Publics Locaux d'Enseignements, ainsi que l'Office du Tourisme de Paris - Conventions - Autorisation - Signature.

Mme Julie BOILLOT rapporteur.

- **Q162015102** Question orale au Maire du 16^e arrondissement relative à la communication aux élus de l'opposition des invitations aux événements officiels organisés par la mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 19 heures.

M. GOASGUEN annonce le changement d'appellation du groupe UMP, qui devient « Les Républicains ». Cette nouvelle dénomination est aussi bien employée à la Mairie de Paris qu'au Conseil d'arrondissement.

- Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 22 juin 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 22 juin 2015.

- **Q162015102** Question orale au Maire du 16^e arrondissement relative à la communication aux élus de l'opposition des invitations aux événements officiels organisés par la mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN précise qu'il doit partir à 19 h 45 pour finaliser la programmation de La Semaine de la Russie, à laquelle il convie tous les membres du Conseil d'arrondissement. Il souhaite donc en priorité répondre à la question orale posée par M. LAURET.

Pour se conformer à l'article 26 du règlement intérieur, M. GOASGUEN donne lecture de ladite question :

« Depuis cette mandature, et au cours de nombreux conseils d'arrondissement, les élus socialistes ont saisi le Maire du 16^e arrondissement sur le fait qu'ils ne recevaient pas les invitations aux cérémonies officielles organisées par la Mairie d'arrondissement ainsi qu'aux rares commissions dans lesquelles ils ont été nommés.

Depuis ces interpellations, rien n'a changé et les élus de l'opposition découvrent toujours a posteriori l'existence d'une cérémonie ou la tenue d'une commission à travers, notamment, le journal du Député/Maire du 16^e arrondissement.

Citons à titre d'exemple : l'inauguration du foyer de l'Arche du 16 avril, la cérémonie commémorant la journée nationale du souvenir de La Déportation qui a eu lieu le 27 avril, le bal de la Caisse des écoles du 16^e du 30 mai ou bien encore la cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin du 22 juin dernier.

Ce défaut de communication empêche les élus de l'opposition d'exercer au mieux leur mandat de conseiller d'arrondissement.

L'opposition municipale, en la personne de Monsieur Thomas Lauret, souhaite savoir quelles instructions ont été données pour que ces informations soient communiquées aux élus de l'opposition. »

En guise de réponse, M. GOASGUEN indique que les manifestations publiques sont annoncées à tous les élus, sans exception, via Internet. De plus, tous les supports d'information sont déposés dans le casier des élus quelques jours avant les manifestations.

Par ailleurs, reprenant les exemples listés par M. LAURET dans sa question, M. GOASGUEN note que l'inauguration du foyer de l'Arche n'a pas été décidée par la Mairie du 16^e arrondissement, mais par l'Adjoint au Maire de Paris chargé du Handicap, qui a envoyé les invitations ; que le bal de la Caisse des écoles est une soirée pour son personnel ainsi que pour les membres du comité de gestion, dont ni M. LAURET ni les autres élus ne font partie ; et que les commémorations patriotiques sont toujours annoncées, que ce soit pour le 18 juin ou le 11 novembre.

Enfin, M. GOASGUEN tient à souligner qu'il n'est parfois pas invité à certains événements, alors même que M. LAURET l'est, en particulier par M. BROSSAT, dans le cadre d'inaugurations d'immeubles notamment.

M. LAURET s'interroge, au vu des différentes discussions sur ce sujet et des engagements pris par M. GOASGUEN, sur le fonctionnement de la Mairie du 16^e arrondissement ainsi que sur l'application des décisions prises par M. GOASGUEN et la compétence de ses collaborateurs quant à l'inscription de trois adresses email sur une liste de diffusion.

M. LAURET considère que la façon dont M. GOASGUEN a répondu à la question orale est la preuve d'une forme de sectarisme qui semble contraire à l'esprit et à la nouvelle dénomination du groupe de droite : Les Républicains.

M. GOASGUEN estime qu'il n'y a aucun lien entre Les Républicains et la question soulevée par M. LAURET. Il répète que tous les élus sont informés des manifestations à venir, qui sont également annoncées sur Internet. M. GOASGUEN ajoute que s'il ne fait pas de cartons d'invitation comme la Mairie de Paris, c'est par manque de moyens. M. GOASGUEN juge donc les accusations de M. LAURET indues et suggère à celui-ci de venir plus souvent à la Mairie du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN ne met pas en doute les qualités du directeur de cabinet de la Mairie du 16^e arrondissement, mais émet des réserves quant à celles des services de la Ville de Paris.

M. LAURET dit que le groupe PS reçoit bien les informations émanant de la Ville de Paris, mais pas les invitations officielles ainsi que les cartons d'invitation provenant de la Mairie du 16^e arrondissement (par exemple pour la cérémonie du 18 juin).

M. GOASGUEN répète qu'il n'y a pas de cartons d'invitation et que toutes les informations sur les événements à venir sont disponibles sur Internet et sont affichées à la Mairie du 16^e arrondissement.

M. LAURET demande uniquement que les adresses email des élus de l'opposition soient ajoutées à la liste de diffusion. Selon lui, M. GOASGUEN ne semble pas souhaiter que l'opposition fasse partie de la même liste de diffusion électronique que les élus de droite.

M. GOASGUEN rétorque que l'opposition de la Mairie du 16^e arrondissement dispose des mêmes informations que la majorité concernant les manifestations officielles (18 juin, 11 novembre, etc.). Il n'y a aucun ostracisme ou sectarisme.

M. LAURET confirme à M. GOASGUEN que les élus du groupe PS n'ont jamais reçu les emails relatifs aux cérémonies officielles. Il invite ce dernier à le vérifier ainsi qu'à effectuer les changements nécessaires pour mettre fin à cette situation indigne de grands républicains.

M. GOASGUEN fait remarquer à M. LAURET que malgré les convocations qui lui sont adressées pour les conseils de quartier, il ne s'y rend jamais.

M. GOASGUEN réaffirme que les élus de l'opposition de la Mairie du 16^e arrondissement sont bien inscrits sur la liste de diffusion des emails et que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur Internet ou en Mairie.

M. LAURET souligne qu'Internet n'est pas une liste de diffusion ou une invitation.

M. LAURET explique que l'objectif de ce débat est de faire appliquer des principes très simples. M. LAURET demande donc à M. GOASGUEN de vérifier que les invitations email et les cartons d'invitation seront bien transmis aux élus de l'opposition.

M. GOASGUEN répète que l'opposition reçoit déjà ces invitations.

Pourtant, M. LAURET constate qu'il n'a pas reçu celles pour la dernière Commission des crèches et pour la cérémonie du 22 juin 2015.

M. GOASGUEN lui répond que deux invitations lui seront donc envoyées, à trois jours d'intervalle, afin qu'il ait le temps d'en prendre connaissance.

- Vœu relatif à l'aide pour les migrants.

M. LEGENDRE donne lecture du vœu :

« Considérant que les migrants, fuyant les pays en guerre pour assurer leur survie, accueillis à Paris dans les prochaines semaines, seront démunis de tous biens élémentaires ;

Considérant la vivacité du tissu associatif du 16^e arrondissement, et en particulier la compétence et l'efficacité dans ses actions sociales, en faveur des personnes les plus en difficulté ;

Considérant que les associations ne disposent pas systématiquement des moyens humains et financiers leur permettant d'assurer une aide efficace ;

Considérant le rôle moteur que peut jouer la Mairie du 16^e arrondissement en la matière ;

Sur proposition de Claude GOASGUEN, la Mairie du 16^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Mairie du 16^e arrondissement organise en ses murs, avec l'appui des associations caritatives et sociales de l'arrondissement, une centralisation et une coordination en vue de préparer l'aide indispensable aux migrants, démunis, qui vont prochainement être accueillis à Paris. »

Mme SALMAT demande une suspension de séance pour avoir le temps d'examiner les vœux qui ont été déposés tardivement.

M. GOASGUEN accorde une suspension de séance de cinq minutes.

(La séance du Conseil d'arrondissement est suspendue de 19 h 17 à 19 h 22.)

Mme SALMAT propose d'apporter une modification au dernier considérant, qui deviendrait : « Considérant le rôle moteur que joue la Mairie de Paris et que peut jouer la Mairie du 16^e arrondissement en la matière », car la Mairie de Paris a mis en place une plateforme centralisée qui regroupe les initiatives visant à venir en aide aux migrants.

M. GOASGUEN reconnaît que la Mairie de Paris joue un rôle majeur dans l'affectation des logements, mais refuse de tenir compte de la demande de modification proposée par Mme SALMAT car il considère que le vœu est propre à la Mairie du 16^e arrondissement.

M. LAURET indique que le groupe PS est favorable à ce vœu, qui va dans le bon sens, mais insiste sur la nécessité de coordonner les actions menées par la Mairie de Paris et celles conduites par la Mairie du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN répète que c'est une initiative de la Mairie d'arrondissement et non de la Mairie de Paris. Une coordination n'a donc pas lieu d'être.

M. LAURET estime qu'une coordination pratique pourrait néanmoins exister entre la Mairie du 16^e et la Mairie centrale. Par exemple, des outils utiles aux deux Mairies pourraient être mis en place.

M. GOASGUEN regrette le manque de coordination avec la Mairie de Paris au sujet de l'action à mener pour l'accueil des migrants. En effet, à ce jour seule une réunion très générale a eu lieu. M. GOASGUEN espère donc qu'une coordination prochaine avec l'administration parisienne interviendra. Cependant, une telle coordination n'est pas nécessaire dans le présent vœu puisque ce dernier porte exclusivement sur une initiative entreprise par la Mairie du 16^e arrondissement, à savoir organiser une collecte pour venir en aide aux migrants.

M. LEGENDRE rappelle qu'une coordination entre les services de l'administration parisienne et ceux de la Mairie du 16^e existe lorsqu'il s'agit d'organiser des maraudes dans l'arrondissement. Néanmoins, il pense que des initiatives prises à l'échelle de l'arrondissement peuvent être pertinentes, surtout lorsque ce sont les associations de l'arrondissement qui expriment une volonté forte d'investissement dans des projets caritatifs.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ Vœu relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP.

M. GOASGUEN insiste sur le fait que la question du patrimoine immobilier de l'AP-HP est un véritable problème. En effet, malgré l'actuelle crise du logement, les propriétaires et affectations d'un certain nombre de logements ne sont pas connus.

Pour répondre au mieux à la sollicitation de l'AP-HP, M. GOASGUEN pense que Mme Anne HIDALGO, qui est la présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP, devrait donner des informations sur l'état du patrimoine immobilier de l'AP-HP dans le 16^e arrondissement.

M. LAURET constate que le directeur général de l'AP-HP a annoncé l'apparition d'un article, dans une future loi, qui permettra de dénoncer des baux anciens, signés dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, lorsque M. Jacques CHIRAC et M. Jean TIBERI étaient Maires de Paris, qui empêchent actuellement des hauts fonctionnaires de quitter leur logement.

M. LAURET demande si M. GOASGUEN a sollicité M. Martin HIRSCH pour avoir un état des lieux général des logements de l'Assistance Publique, qui sont destinés à loger le personnel soignant et infirmier ; ce sont des logements à loyer modéré et non pas des logements sociaux.

M. GOASGUEN ne souhaite pas avoir de contact avec M. HIRSCH, mais avec l'élu chargé de la surveillance de l'AP-HP, à savoir Mme HIDALGO. Cette dernière et ses fonctionnaires devront, eux, consulter M. HIRSCH.

M. LAURET relève que des termes employés dans le vœu, comme « défaillance de l'Assistance Publique », ne peuvent pas être acceptés par le groupe PS de la Mairie du 16^e arrondissement. En effet, ce n'est pas l'AP-HP qui est défaillante mais le droit, qui ne lui permet pas de mettre fin à des baux signés avec des personnes qui occupent des logements alors même qu'elles ne travaillent plus pour l'Assistance Publique.

M. GOASGUEN souhaite connaître l'état du patrimoine immobilier de la fonction publique en général, notamment celui de la fonction publique d'Etat. M. GOASGUEN commence par inspecter

l'état du patrimoine immobilier de l'AP-HP, où une crise est notable, avant de s'attaquer à d'autres secteurs, notamment l'Education nationale, où de nombreux abus ont été mis en lumière au cours des années passées. Procéder à ces vérifications est d'autant plus nécessaire que la pénurie de logements à Paris s'accroît et qu'il convient d'héberger les migrants qui affluent à Paris.

M. LAURET annonce que le groupe PS est bien sûr favorable à ce qu'une totale transparence soit faite sur ce sujet, mais qu'il s'abstiendra en raison des attaques formulées à l'encontre de l'Assistance Publique : « palliant ainsi la défaillance de l'AP-HP qui dispose pourtant manifestement d'un patrimoine immobilier conséquent » ; « le manque total de transparence quant à l'état immobilier de l'AP-HP ».

M. GOASGUEN considère que ce ne sont pas des attaques mais un constat, à l'instar du conflit sévère qui a existé durant plusieurs années au sujet du groupe hospitalier Sainte-Périne.

M. GOASGUEN assure que ce vœu ne véhicule pas d'intentions malsaines mais vise à examiner, dans chaque arrondissement, les rapports sur le logement d'un certain nombre d'administrations et d'établissements publics importants.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2015 DDEES 109** Subventions d'un montant de 17.800 euros à 4 associations du 16^e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants se mobilisent pour illuminer et animer leur quartier. Les associations de commerçants assurent la mise en place de ces illuminations avec les commerçants, qui sont les moteurs économiques de la vie locale de l'arrondissement. Plus de 150 rues s'illuminent grâce aux efforts incontournables des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie, d'innovation, mais aussi financières.

Dans ce contexte, M. REDLER propose d'attribuer une subvention totale de 17.800 euros répartie de la manière suivante :

- 2.400 euros à l'association des commerçants de l'avenue Mozart ;
- 5.400 euros au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles ;
- 2.900 euros à l'association des commerçants du marché couvert de Passy ;
- 7.100 euros à l'association des commerçants du village d'Auteuil.

M. REDLER propose d'émettre un avis favorable à ce projet délibération.

Le projet de délibération 2015 DDEES 109 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DDEES 228** Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que lors du Conseil de Paris d'octobre 2014, à l'occasion du lancement des procédures de renouvellement des délégations de service public de gestion des marchés alimentaires découverts et biologiques, la Mairie de Paris a souhaité que des investissements majeurs soient opérés. Ces investissements permettront de répondre aux objectifs fixés, à savoir

améliorer la qualité du service et mettre en place une gestion des marchés plus respectueuse de l'environnement.

Il a été aussi émis le souhait de renforcer les missions du délégataire en matière de tri et de collecte des biodéchets, de propreté des marchés, ainsi que de favoriser les circuits courts. La Ville de Paris a imposé aux futurs délégataires de changer l'intégralité des bâches et de renouveler l'ensemble des structures abîmées. Elle leur a demandé de se mettre en conformité avec le plan pollution, en supprimant notamment l'usage de sacs plastique à usage unique.

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires en activité. Depuis 1991, ces marchés sont gérés dans le cadre de délégations de service public. Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes-abris et participent à la collecte et au traitement des déchets.

Trois délégataires interviennent ainsi sur le territoire parisien, divisé en trois lots : A, B et C.

Cette délégation arrivait initialement à échéance le 31 décembre 2014, après 6 ans de fonctionnement.

Lors du Conseil de Paris précédemment cité, il a été approuvé une prolongation de 10 mois qui permettait de mener les réflexions préalables à la procédure de renouvellement, notamment en matière de collecte des déchets et de nettoyage.

A la suite de la publication de l'appel public à concurrence, six entreprises ont fait acte de candidature, chacune pour les trois secteurs géographiques. Quatre candidats ont répondu dans les délais requis :

- la société Cordonnier Frères pour le secteur A ;
- la société Groupe Bensidoun pour le secteur B ;
- les sociétés Dadoun Père et Fils et Somarep pour le secteur C.

M. REDLER demande de bien vouloir approuver la signature des trois conventions de délégation de service public avec les sociétés Cordonnier Frères, Groupe Bensidoun et Dadoun Père et Fils, afin de leur confier, pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} novembre 2015, la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens, aux clauses et conditions des projets de convention joints à cette délibération.

Le projet de délibération 2015 DDEES 228 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DEVE 85** Dénomination « Pelouse Ingrid Bergman » à la pelouse située face aux numéros 49 à 61 de l'avenue Foch (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement a dénommé une pelouse « Pierre Brossolette » en 2014. Ce projet de délibération poursuit cette logique. C'est pourquoi Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DEVE 85 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DEVE 123** Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique que ce plan est très maigre et qu'il s'appuie sur une concertation publique qui reste très limitée : sur l'ensemble de la population parisienne, seules 144 personnes ont répondu via le formulaire en ligne et 24 ont laissé une observation sur un registre en mairie

d'arrondissement. Mme BALDINI pense donc que la Ville de Paris devrait s'interroger sur la communication qui a accompagné ce dossier.

Mme BALDINI ajoute que ce plan de prévention du bruit ne propose que de mesurer, visualiser, préparer, mieux connaître, informer ou sensibiliser. Or ces éléments ne relèvent que de la communication et sont très insuffisants si l'on considère que le bruit est la nuisance la plus répandue à Paris. Des progrès peuvent donc être faits.

La majorité de la Mairie du 16^e arrondissement ne peut pas accepter ce plan, mais ayant conscience de l'importance de cette question pour les Parisiens, Mme BALDINI propose de s'abstenir.

(M. GOASGUEN quitte la séance du Conseil d'arrondissement à 19 h 36 et cède la présidence de séance à Mme GIAZZI).

M. LAURET est en désaccord sur le fait que la Ville de Paris aurait mal fait les choses. Le faible nombre de contributions ne signifie pas qu'aucune information relative à l'élaboration du plan de prévention du bruit n'a été donnée par la Mairie de Paris.

D'après lui, l'élément important à retenir est le problème des deux-roues motorisés. La Ville de Paris demandera notamment au Préfet de Police un renforcement des contrôles de l'usage des klaxons et du bruit causé par les deux-roues motorisés.

M. LAURET souligne que ce projet de plan de prévention du bruit est extrêmement bien construit et s'appuie sur des cartes dont l'élaboration a pris plus de six mois.

Mme BALDINI estime qu'il n'était pas nécessaire d'attendre les 144 réponses données pour comprendre que c'est le bruit des deux-roues qui gêne le plus les Parisiens.

M. LAURET répond qu'il a une liste d'autres sujets.

Le projet de délibération 2015 DEVE 123 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour, le reste des élus s'abstenant.

- **2015 DEVE 133** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le square Alexandre et René Parodi (16^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Jardins de l'Orée du Bois.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI rappelle que le square Alexandre et René Parodi, situé aux alentours de la Porte Maillot, qui relève des compétences du Conseil de Paris et non de celles de l'arrondissement, était totalement abandonné par la Ville de Paris.

La Mairie du 16^e arrondissement a souhaité embellir cet espace vert en menant de nombreuses réunions de concertation avec les riverains, les associations, la Ville de Paris ainsi que la Direction des Espaces Verts. De nombreux projets sont ainsi nés :

- la réalisation d'une crèche à l'image de ce qui est fait au jardin du Ranelagh ;
- l'installation d'un parcours de santé ;
- le réaménagement de cet espace vert avec un espace canin ;
- la création d'un jardin partagé.

Mais la Ville de Paris a obligé la Mairie du 16^e arrondissement à accueillir le Cirque Romanès à cet endroit, ce qui a remis en cause les différents projets évoqués. Seul subsiste ce projet de jardin partagé, auquel Mme BALDINI est très favorable.

Le projet de délibération 2015 DEVE 133 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DPE 75 DEVE** Approbation du principe d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud dans le bois de Boulogne et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique que le principe de l'aménagement proposé consiste à exploiter les capacités de stockage du déversoir par un ouvrage de vannage-pompage pour contenir les événements pluvieux sans rejet direct en Seine.

Mme BALDINI regrette que ce projet n'ait même pas été présenté à la Mairie du 16^e arrondissement. Elle propose néanmoins d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DPE 75 DEVE mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DPE 72** Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions d'un montant de 71.250 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI dit que ce programme doit permettre de réduire le tonnage de déchets ménagers de 7 %, soit 31 kilogrammes par habitant et par an.

Beaucoup d'associations se sont saisies de ce thème et demandent des subventions (pas uniquement à la Mairie du 16^e arrondissement, mais également, entre autres, à la Région). Mme BALDINI espère que ces subventions seront bien employées et que l'objectif fixé sera atteint.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DPE 72 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DICOM 14** Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation temporaire d'activités circassiennes sur la plaine de Jeux de Bagatelle (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI signale que cette délibération est un scandale, car son vrai but est d'établir un tarif pour l'installation déjà actée du Cirque du Soleil du 1^{er} octobre 2015 au 5 février 2016. L'autorisation d'installation a été donnée au mois de juillet, alors que M. GOASGUEN avait donné un avis défavorable car la plaine de Jeux de Bagatelle héberge un certain nombre d'activités des scolaires et des associations sportives. Cette installation va entraîner la suppression de 61 créneaux scolaires et de 91 créneaux associatifs, sans possibilité de relogement dans l'arrondissement. Mme BALDINI souligne que même si le Cirque du Soleil est un très beau cirque, il existe, dans le Bois de Boulogne, une plaine où les cirques sont hébergés d'habitude. Le Cirque Gruss, par exemple, s'installe vers le lac supérieur du Bois de Boulogne. Le Cirque du Soleil aurait même pu être installé sur la plaine de la Muette, déjà ravagée par le passage de la Fête à Neu-Neu.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis défavorable à cette délibération.

M. LAURET pense qu'il existe un engagement de la Ville de Paris de relogement des associations qui doivent quitter les lieux en raison de l'installation du très prestigieux Cirque du Soleil et qui ont des difficultés à trouver un nouvel endroit où exercer leurs activités. M. LAURET insiste sur le fait que la présence de ce cirque est très valorisante pour le 16^e arrondissement.

Il ajoute que le Cirque du Soleil s'installait auparavant sur l'île Seguin, mais qu'avec les travaux immobiliers qui y sont actuellement menés, un relogement était nécessaire. Or, la pelouse qui est d'habitude attribuée aux cirques dans le 16^e arrondissement n'est pas assez grande.

De plus, M. LAURET tient à souligner que cette délibération permet de facturer l'espace quatre fois plus cher que si c'était sur la pelouse de la Muette.

Mme BALDINI fait remarquer à M. LAURET que le 16^e arrondissement ne touche pas cette redevance.

M. LAURET répond que la Ville de Paris touche cette redevance et que donc tous les Parisiens en bénéficient.

Mme BALDINI rétorque que ce sont les associations et les enfants du 16^e arrondissement qui sont lésés de la fin du 1^{er} trimestre à la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire.

Même si Mme BALDINI trouve que le Cirque du Soleil est un très beau cirque, elle estime qu'il prend beaucoup de place.

M. LAURET précise que le cirque n'occupera que trois terrains de jeux sur les douze existants.

Mme BALDINI réplique que ce calcul ne tient pas compte de l'activité qui va se développer autour du cirque, avec notamment le stationnement de voitures et de camionnettes.

M. GABORIAU abonde dans le sens de Mme BALDINI et proteste contre cette prise en main de la Mairie de Paris. M. GABORIAU s'étonne de la mise en avant de l'unique argument financier, alors que le 16^e arrondissement a déjà subi un bouleversement considérable avec la réaffectation d'un certain nombre de terrains, qui a affecté la vie scolaire et associative. Ajouter une telle contrainte est donc anormal et véritablement scandaleux.

Par conséquent, M. GABORIAU votera également contre ce projet de délibération.

Mme SALMAT insiste sur le fait que la Mairie de Paris a cherché d'autres lieux d'implantation pour le Cirque du Soleil, mais sans succès. Les pelouses de Reuilly, de la Muette et de Saint-Cloud n'étaient pas disponibles. L'occupation de trois aires sur les douze est regrettable, mais reste relative. La Mairie de Paris fera tout pour que les associations puissent assurer leurs activités, mais sur d'autres aires de jeux.

Le projet de délibération 2015 DICOM 14 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DFA 37G** Marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés dans le cadre du groupement de commande « Ville de Paris et Département de Paris ».

Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2015 DFA 90** Marchés à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI informe l'assemblée que les délibérations 2015 DFA 37G et 2015 DFA 90 sont liées. Elle propose d'émettre un avis favorable à la délibération 2015 DFA 90, la délibération 2015 DFA 37G n'étant pas soumise au vote.

Le projet de délibération 2015 DFA 90 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DVD 52** Parc de stationnement Jean Bouin (16^e). Lancement du principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI énonce que le parc de stationnement Jean Bouin est composé de trois niveaux et comporte 487 places. Il est exploité dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) depuis son ouverture en 2013. Cette DSP arrive à échéance en septembre 2016. Une nouvelle DSP d'une durée de trois ans doit donc être lancée.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération, mais insiste sur la nécessité de réserver un maximum de places pour les résidents.

Le projet de délibération 2015 DVD 52 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DVD 137** Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - Avenants à plusieurs conventions de délégation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI estime que, sous couvert de bonnes intentions, la Mairie de Paris souhaite à nouveau augmenter les redevances pour le stationnement. Il a été avancé, à titre explicatif, que les tarifs pour le stationnement en surface ont été augmentés pour inciter les Parisiens à laisser leurs véhicules dans les parkings souterrains. Désormais, alors que les Parisiens ont pris l'habitude d'utiliser ces parkings, une augmentation des tarifs de ces parkings a eu lieu, ce qui fait dire à Mme BALDINI que cette mesure fait partie de celles mises en œuvre par la Ville de Paris pour lever des impôts masqués.

Les parkings concernés par la modernisation des grilles tarifaires dans le 16^e arrondissement sont les parkings Foch, Victor Hugo, Victor Hugo Pompe, Passy, Porte d'Auteuil et Porte de Saint-Cloud.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis défavorable à projet de délibération.

M. LAURET explique que la loi HAMON et la tarification au quart d'heure permettent à une personne qui stationne 1 h 30 de payer 6 euros au lieu de 8 euros, si la base horaire considérée est de 4 euros. Cette perte de recettes a causé le mécontentement des sociétés de parkings, qui ont demandé des augmentations de tarifs de 9 %. Avec une augmentation de 10 %, la base horaire passe de 4 euros à 4,40 euros. Désormais, une personne qui restera 1 h 30 dans un parking payera donc 6,60 euros au lieu des 8 euros payés antérieurement. Ainsi il y a une baisse des tarifs pour les usagers, malgré l'augmentation des tarifs réclamée par les opérateurs, qui perdaient du chiffre d'affaires.

Mme SALMAT ajoute qu'il y a une réduction des tarifs de 50 % pour les personnes à mobilité réduite ou pour celles qui possèdent la carte de stationnement pour personnes handicapées. C'est d'autant plus important que ces personnes ont du mal à trouver des places en surface et sont souvent contraintes d'utiliser leur véhicule pour se déplacer. Mme SALMAT considère donc qu'il est difficile de voter contre ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2015 DVD 137 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DVD 201** Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI dit que la délibération concerne un marché qui a pour objet le renouvellement des marchés récurrents existants, à bons de commande, de travaux de réfection des couches de roulement en enrobés bitumineux, autrement dit les réfections de la voirie parisienne et du boulevard périphérique.

Mme BALDINI suggère d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DVD 201 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DFPE 14** Subvention d'un montant de 52.499 euros et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE indique que La Maison de l'Enfance est un petit établissement dans le 16^e arrondissement situé au 7, rue Serge Prokofiev, d'une capacité d'accueil de 12 places en halte-garderie.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DFPE 14 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DFPE 212** Subvention d'un montant de 12.168 euros et avenant n° 2 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE énonce que l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies est située au 40, rue Pierre Guérin et que sa capacité d'accueil est de 69 places, dont 55 places subventionnées par la Ville de Paris.

Mme BOËLLE propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DFPE 212 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DFPE 275** Subvention d'un montant de 59.685 euros et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAMRAP).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE invite à émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DFPE 275 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DFPE 415** Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil de petite enfance situés dans les 3^e et 16^e arrondissements de Paris - Marché de services (article 30) - Modalités de passation.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE informe les membres du Conseil d'arrondissement que le 16^e arrondissement est concerné par le renouvellement de 10 places d'accueil de petite enfance. Le nouveau marché sera d'une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois. L'admission des enfants sera prononcée par la Mairie d'arrondissement, d'où l'importance de voter en faveur de ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2015 DFPE 415 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 89, boulevard Suchet/gare d'Auteuil à Paris 16^e arrondissement.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE propose de voter un choix de gestion via l'article 30, permettant des horaires élargis de 8 heures à 19 h 30.

M. LAURET se réjouit, avec l'ensemble des élus, de l'ouverture d'une crèche Porte d'Auteuil grâce au programme HLM.

Le projet de délibération mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DASCO 119** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

Mme Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR explique que cette délibération vise à faire coïncider les deux secteurs de recrutement des écoles publiques devenues des écoles polyvalentes.

A la suite de la décision du CDEN du 10 avril 2015, l'école maternelle Boulainvilliers et l'école polyvalente Gros ont fusionné et sont donc concernées par cette délibération.

Le projet de délibération 2015 DASCO 119 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 SG 61** Objet : Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection.

M. Gérard GACHET rapporteur.

M. GACHET dit que l'extension du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) comporte trois parties principales :

- La connexion au PVPP des caméras appartenant à la Ville de Paris et dédiées à la seule surveillance de la circulation automobile. Elles sont au nombre d'environ 250 et sont essentiellement situées sur le boulevard périphérique, les Maréchaux, les tunnels et les grands axes de la capitale ;

- L'installation de 165 nouvelles caméras qui s'ajoutent aux 1.144 caméras existantes. Elles sont aussi bien situées dans les nouveaux quartiers (le Forum des Halles, Nord-Est parisien, Beaugrenelle) que dans les arrondissements déjà équipés comme le 16^e arrondissement ;
- Les dispositions relatives aux modalités de la participation financière de la Ville de Paris à cette extension du PVPP. La participation de la Ville de Paris sera de 5,326 millions d'euros et est équivalente à celle de la Préfecture de Police. S'y ajoutera une subvention de 990.000 euros, versée par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), soit 6.000 euros par caméra installée.

Si les premier et troisième points ne posent pas de problème majeur, le deuxième point met en lumière l'insuffisance générale de la PVPP pour une ville comme Paris. Il y a 1.144 caméras, dont uniquement 165 nouvelles caméras, alors que la Préfecture de Police elle-même chiffrerait à 240 caméras supplémentaires le niveau minimum requis. Sur les 165 nouvelles caméras, seulement huit sont prévues pour le 16^e arrondissement, qui est pourtant l'arrondissement parisien dont la population augmente le plus rapidement ; qui compte un nombre très important d'établissements scolaires ; et qui comprend dans sa superficie le Bois de Boulogne, c'est-à-dire une zone sensible, notamment la nuit aux abords des concessions.

Le vœu présenté après cette délibération met en exergue le fait que la Ville de Paris est actuellement sous-équipée en vidéoprotection par rapport aux grandes métropoles régionales françaises (Lyon, Strasbourg ou Nice) et aux capitales étrangères telles que Londres.

Néanmoins, M. GACHET reconnaît l'existence d'un unique motif de satisfaction dans cette convention : alors que le 25 juin 2015 la Maire de Paris et le Préfet de Police avaient fait part, par courrier, des huit emplacements envisagés pour les nouvelles caméras, certains de ces emplacements ne s'imposaient absolument pas alors que n'étaient pas couverts plusieurs foyers de délinquance bien connus de l'arrondissement, notamment la partie du boulevard Murat, située entre la Porte de Saint-Cloud et la Seine, ainsi que l'îlot Gros Boulaivilliers. Une réunion de travail a donc été tenue à ce sujet, le 21 juillet 2015, à la Mairie du 16^e arrondissement, avec les représentants de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et du commissariat central. Les trois demandes de modification ont toutes été validées. Ainsi, sur les huit emplacements proposés, deux se situent sur le boulevard Murat et un place du Docteur Hayem. Cette modification est intervenue à enveloppe constante, sans la moindre possibilité de remettre en cause la globalité des fonds et l'insuffisance manifeste du PVPP, qui devrait au minimum être doublé pour atteindre un niveau acceptable de crédibilité et d'efficacité.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, M. GACHET propose de s'abstenir sur la délibération et de voter en faveur du projet de vœu.

Le projet de délibération 2015 SG 61 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour, le reste des élus s'abstenant.

- Vœu relatif à la vidéoprotection.

M. GACHET expose le vœu relatif à la vidéoprotection :

« Considérant que depuis la mise en place du Plan de Vidéoprotection pour Paris (PVPP) notre Ville est aujourd'hui équipée de 1.144 caméras de vidéoprotection ;

Considérant qu'à ce chiffre il convient d'ajouter les 250 caméras pour la gestion de la circulation et les 10.000 caméras utilisées par la RATP dans les enceintes du métro et du RER ;

Considérant que Paris compte aujourd'hui une caméra pour 2.027 habitants quand à titre de comparaison Strasbourg et Lyon en comptent respectivement une pour 1.077 habitants et une pour 1.169 habitants ;

Considérant que la vidéoprotection a démontré son efficacité en matière de sécurité publique, non seulement pour la prévention mais également pour l'élucidation des atteintes ;

Considérant l'évolution du contexte sécuritaire global et en particulier l'aggravation de la menace terroriste ;

Considérant la forte attente de la population en matière de développement de la vidéoprotection dans le 16^e arrondissement qui s'est traduite par des propositions inscrites au budget participatif visant à équiper les abords des établissements scolaires et de petite enfance ;

Considérant que la Préfecture de Police avait proposé un plan de renforcement plus large que la Ville de Paris n'a pas souhaité reprendre ;

Considérant que malgré les propositions de la Mairie du 16^e arrondissement retenues dans le projet d'extension, celui-ci, avec seulement 165 caméras supplémentaires pour tout Paris, n'est pas à la hauteur des attentes ;

Sur proposition de Gérard GACHET, Adjoint au maire, chargé de la sécurité et de la prévention de la délinquance, le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu :

- Qu'un plan de déploiement soit envisagé afin d'assurer une vidéoprotection des abords des lieux sensibles, en particulier les établissements scolaires et de petite enfance ainsi que les lieux de culte ;
- Qu'un bilan annuel partagé entre la Préfecture de Police, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement soit organisé de façon à évaluer l'efficacité du plan de vidéoprotection et permettre une adaptation et un renforcement de celui-ci de façon plus souple.

Mme SALMAT se réjouit qu'il y ait eu une concertation entre la Mairie du 16^e arrondissement, la Mairie de Paris et la Préfecture de Police. Mme SALMAT relève que les trois suggestions de redéploiement des caméras ont bien été acceptées. Le groupe PS de la Mairie du 16^e arrondissement votera donc en faveur de la délibération.

En revanche, Mme SALMAT regrette la présence de ce vœu, qu'elle considère assez polémique compte tenu de la concertation et de ses effets positifs. Le groupe PS votera donc contre le vœu, ne serait-ce qu'en raison de la présence de la disposition concernant la vidéoprotection aux abords des lieux sensibles (point sur lequel le groupe PS est en accord), en particulier les établissements scolaires et de la petite enfance, alors que cette disposition a fait l'objet d'une décision défavorable du Comité d'éthique.

M. GACHET souligne que la Mairie du 16^e arrondissement est de bonne foi dans le vœu, puisqu'il est écrit : « Malgré les propositions de la Mairie du 16^e arrondissement retenues dans le projet d'extension, celui-ci, avec seulement 165 caméras supplémentaires pour tout Paris, n'est pas à la hauteur des attentes ». Le fait d'avoir obtenu satisfaction aux demandes avancées est donc bien noté, mais cela ne peut cacher un manque de satisfaction globale sur le projet de délibération.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- **2015 DASCO 148** Caisse des Ecoles (16^e) - Subvention d'un montant de 65.000 euros et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteur.

Mme BADAT-KARAM rappelle que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement a perçu, au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire :

- 57.431 euros en 2013 ;
- 59.637 euros en 2014 ;

- 65.000 euros en 2015.

L'augmentation entre 2013 et 2015 est de 7.000 euros, alors que plus de 1 million de repas par an sont servis. Aucun mode de calcul n'est porté à l'attention de la Caisse des écoles et les barèmes utilisés sont inconnus, ce qui révèle l'opacité du système. Par ailleurs, la Mairie de Paris, suivant l'engagement de Mme HIDALGO, souhaite porter à 50 % la part de l'alimentation durable servie dans les cantines scolaires d'ici à 2020. Mais les contours et le financement de ces changements ne sont pas définis.

Avec davantage de transparence, la Caisse des écoles gagnerait en visibilité, facilitant ainsi la mise en place d'objectifs à court terme, et la Mairie de Paris gagnerait en crédibilité.

Mme BADAT-KARAM souligne que, malgré le faible montant accordé à la Caisse des écoles du 16^e arrondissement, la Mairie du 16^e arrondissement a mis en place :

- un nouveau site Internet, opérationnel depuis la rentrée ;
- un système intranet entre les écoles et la Caisse des écoles pour faciliter la communication avec les cantinières ;
- le tout biologique pour tous les produits frais, fruits et légumes, à partir de la rentrée 2015 ;
- une semaine du goût sur les saveurs d'outre-mer du 12 au 18 octobre 2015.

Toutes ces actions demandent bien évidemment un financement supérieur aux 65.000 euros alloués. Malgré tout, Mme BADAT-KARAM propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Mme SALMAT souligne que cette subvention s'ajoute à la subvention de 3.566.343 euros votée par le Conseil d'arrondissement en juin 2015. Il est donc réducteur de dire qu'une seule subvention de 65.000 euros a été donnée.

Mme BADAT-KARAM rétorque que cette subvention n'a aucun lien avec la subvention précédente : la subvention précédente concernait le fonctionnement, alors que celle-ci se focalise sur l'amélioration de l'alimentation, avec notamment l'objectif d'arriver à 50 % de nourriture biologique. La somme proposée est donc très inférieure aux besoins réels.

Mme SALMAT précise que, dans le fonctionnement, une partie concerne également la question de l'alimentation et que ces 65.000 euros sont le différentiel qui peut exister entre le coût de la nourriture biologique et celui de la nourriture classique.

Mme BADAT-KARAM explique que ces 65.000 euros ne sont pas uniquement consacrés aux produits biologiques, mais également à la formation du personnel ou encore à la communication.

Mme SALMAT en conclut que cette subvention n'est qu'un complément d'une subvention importante déjà existante.

Mme BADAT-KARAM signale que d'autres Caisses des écoles, issues de la majorité de la Mairie de Paris, disposent de moyens plus importants, tout en servant moins de repas.

Mme GIAZZI souhaite passer au vote de la délibération et fait remarquer à Mme SALMAT que ses interventions doivent apporter des éléments nouveaux au débat.

Mme SALMAT indique qu'elle n'a pas terminé son argumentaire.

Le projet de délibération 2015 DASCO 148 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

M. LAURET demande une suspension de séance de deux minutes.

Mme GIAZZI accorde une suspension de séance de deux minutes.

(La séance du Conseil d'arrondissement est suspendue de 20 h 12 à 20 h 14.)

M. LAURET annonce, en sa qualité de président de groupe, que son groupe est très favorable à l'efficacité de la gestion du Conseil d'arrondissement, mais que doit être respectée la parole des élus de l'opposition. D'après lui, chacun doit pouvoir s'exprimer aussi longtemps que nécessaire pour satisfaire son argumentaire, dans le respect du règlement intérieur de la Mairie de l'arrondissement. L'efficacité ne doit pas être un motif de non-respect du règlement intérieur.

Mme GIAZZI est entièrement en accord avec M. LAURET. Elle fait observer que la parole est systématiquement donnée à Mme SALMAT et que, lors de sa précédente intervention, cette dernière a répété à trois reprises les mêmes éléments, sans rien apporter de nouveau au débat, et ce en dépit des explications intéressantes et efficaces de Mme BADAT-KARAM.

- **2015 DLH 176** Réalisation 55, rue Jean de la Fontaine (16^e), d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat-OPH.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO explique que, par une délibération de novembre 2006, le Conseil de Paris a approuvé la création de deux logements conventionnés au 55, rue Jean de la Fontaine. Le vote de diverses délibérations a ensuite mené à l'approbation de la création de 5 logements supplémentaires, à la suite de la libération de logements non conventionnés.

A la suite de la libération d'un local commercial, Paris Habitat propose à présent la création d'un logement supplémentaire, à savoir un T3 de 73 m², dont le coût s'élève à 401.838 euros, qui sera financé par des prêts et une subvention de la Ville de Paris.

Cette délibération vise à approuver la subvention de la Ville de Paris de 73.181 euros et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts souscrits.

M. LUMBROSO invite à émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2015 DLH 176 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DU 170** Cession à la SIEMP de 116 lots de copropriété (45 logements, 9 chambres et 62 caves) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16^e).

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO explique que cette opération se situe dans le cadre du PLH de 2011, modifié le 10 février 2015.

Le PLH définit un programme de réalisation de logements sociaux qui se fixe un objectif de 25 % de logements sociaux en 2025 et de 30 % en 2030. Dans ce cadre, la Ville de Paris entend se doter de nouveaux leviers pour la production de logements sociaux, notamment dans le 16^e arrondissement, en particulier pour l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï, qui fait l'objet de cessions depuis 1977, à chaque fois par adjudication.

Actuellement, l'ensemble Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï comprend 118 lots appartenant à la Ville de Paris. Il a été décidé de céder ces lots à la SIEMP pour créer des logements sociaux conventionnés. France Domaine a estimé le coût à 7.500 euros le mètre carré. Compte tenu du caractère social de l'opération, le prix de vente proposé est de 3.500 euros le mètre carré, soit

environ 45 % de la valeur vénale. Le montant global s'élève ainsi à 13.328.105 euros, soit une perte estimée à 15.232.120 euros.

M. LUMBROSO informe l'assemblée que la délibération demande d'autoriser cette cession ainsi que la signature de tous les actes et servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. LUMBROSO note que :

- Cette production est conforme à la production artificielle de logements sociaux par conventionnement de logements existants ;
- Sur 54 logements, 41 sont actuellement occupés. Rien n'est précisé sur le sort réservé aux occupants ;
- Cette opération, qui aurait pu constituer un levier pour la création de nouveaux logements sociaux, se solde par une perte de plus de 15 millions d'euros pour la Ville de Paris, au nom de considérations aussi dogmatiques qu'antiéconomiques.

Pour toutes ces raisons, M. LUMBROSO suggère d'émettre un avis défavorable à ce projet de délibération.

M. LAURET rappelle qu'il existe uniquement 4 % de logements sociaux dans le 16^e arrondissement et qu'il faut en créer plus.

M. LUMBROSO répète que dans ce cas précis, aucun logement social n'est véritablement créé.

Le projet de délibération 2015 DU 170 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DPA 14G** ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.
Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

- **2015 DPA 82** ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

M. MESSAS énonce que la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité universelle sur la continuité de la chaîne des déplacements. Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), l'obligation vise à la fois le neuf et l'existant avec une date limite de mise en conformité au 1^{er} janvier 2015.

Pour les ERP, cette obligation consiste en une accessibilité à tous les locaux ouverts au public pour les établissements les plus importants, de catégories 1 à 4, et une accessibilité aux services, sans la nécessité que tous les locaux soient disponibles pour les établissements les plus petits, de catégorie 5.

Le 16^e arrondissement dispose de 15 établissements en catégories 1 à 4 et de 4 établissements en catégorie 5.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 vise à garantir l'application de l'obligation d'accessibilité inscrite dans la loi du 11 février 2005 après le 1^{er} janvier 2015 en créant l' « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP). L'Ad'AP doit permettre aux acteurs publics et privés qui ne seraient pas en conformité avec la loi de début 2015 de s'engager sur un calendrier précis et

resserré de travaux d'accessibilité. Ce dispositif permet de programmer les travaux sur trois périodes d'une durée de 1 à 3 ans, soit un maximum de 9 ans pour les patrimoines les plus complexes.

L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Une validation et des points de contrôle réguliers effectués par le Préfet de Police de Paris sont prévus et des sanctions financières seront appliquées en cas de non-dépose ou de non-respect de l'Ad'AP.

Ce dossier, construit autour d'un état des lieux du patrimoine bâti, doit comporter un descriptif des travaux de mise en accessibilité avec le calendrier et le coût des travaux, ainsi que les demandes de dérogation éventuelles.

Pour le patrimoine du 16^e arrondissement, une première réunion d'échange s'est tenue avec quelques représentants des associations et les élus concernés pour débattre des éventuels travaux à programmer. Une autre réunion est prévue avec des intervenants de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et des représentants des structures concernées.

La personne en situation de handicap a autant le droit qu'une personne valide de bénéficier de réels accès au sport, aux loisirs et à la culture. La Mairie du 16^e arrondissement projette d'améliorer l'accessibilité des équipements existants afin de donner la chance à tous de profiter pleinement des prestations proposées. Elle proposera également la formation d'un comité local du handicap.

M. MESSAS demande de bien vouloir :

- Approuver le principe de la constitution d'Agendas d'Accessibilité Programmée courant sur trois périodes de trois ans ;
- Autoriser la Maire de Paris à déposer à la Préfecture de Police les demandes d'approbation des Agendas d'Accessibilité Programmée relatifs à des Equipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget municipal ;
- Autoriser Mme la présidente du Conseil de Paris à déposer à la Préfecture de Police les demandes d'approbation des Agendas d'Accessibilité Programmée relatifs à des Equipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget départemental.

Mme GIAZZI précise que le vote ne s'effectue que sur la délibération 2015 DPA 82.

Le projet de délibération 2015 DPA 82 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DDCT 109** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 43.000 euros à 9 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

Mme SEBBAH indique que le 16^e arrondissement dispose d'un riche tissu associatif, ce qui s'est confirmé la semaine précédente, lors du Forum des associations et du bénévolat, organisé conjointement avec Mme DORVALD : plus de 109 associations étaient présentes.

Afin de soutenir ces associations dans le développement de leurs actions, la Mairie du 16^e arrondissement souhaite attribuer 9 subventions d'un montant de 43.000 euros au titre des fonds du Maire :

- 2.000 euros à l'association « L'Oiseau à Lunettes », dont l'objet est de développer des activités de création artistique et culturelle ;
- 1.500 euros à l' « Association des Parents d'Elèves de l'Aumônerie Catholique des Lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine » ;

- 2.000 euros à l'association « Comité CAMI Ile-de-France », dont l'objet est d'organiser des activités physiques, notamment des arts martiaux, pour les personnes atteintes de pathologie cancéreuse ;
- 2.000 euros à l'association « Radio VL », qui a pour but de développer les moyens d'expression des jeunes à travers plusieurs supports comme la radio, des sites Internet ou une WebTV. Cette association vise ainsi à sensibiliser les jeunes à la vie citoyenne ;
- 3.000 euros à l'association « Créadanse », particulièrement active dans l'arrondissement, avec plusieurs animations assurées lors du Forum des associations ;
- 1.500 euros à l'association « MORIAL », dont l'objet est de veiller à la sauvegarde et à la transmission de la mémoire culturelle et traditionnelle des Juifs d'Algérie ;
- 10.000 euros à l'association « Centre Corot », dont l'objet est la réinsertion professionnelle des personnes démunies, notamment par le logement, le travail, l'organisation de loisirs ;
- 2.000 euros à l'association « Solidarité Logement », qui a pour objet d'aider les personnes défavorisées à se loger ;
- 19.000 euros à l'association « Comité des fêtes et des Œuvres Sociales du 16^e », afin de développer les initiatives de solidarité dans l'arrondissement.

Le projet de délibération 2015 DDCT 109 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DDCT 83** Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU énonce que les crédits inscrits sur la dotation de gestion locale permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge. La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements de proximité.

Ces budgets permettent en particulier la gestion des établissements confiés à l'arrondissement (mairie, écoles, crèches, équipements sportifs, parcs et jardins).

M. GABORIAU dit que la Mairie du 16^e arrondissement déplore la méthode de calcul de ces dotations, car elle intègre des critères socio-économiques qui n'ont pas de rapport avec les dépenses engagées. Pour cette raison, M. GABORIAU propose d'émettre un avis défavorable à ce projet de délibération.

M. LAURET annonce que son groupe votera en faveur de cette délibération, compte tenu du fait que le montant est identique à celui de l'année précédente, malgré le contexte financier contraint.

Le projet de délibération 2015 DDCT 83 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DDCT 84** Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU explique que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement concernant des équipements autres

que les équipements de proximité dans la mesure où les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalité en raison de leur montant.

Dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité, les Conseils d'arrondissement et les Conseils de quartier qui disposent de crédits d'investissement ont été autorisés à effectuer des dépenses d'investissement sur la voirie publique ou encore sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Le champ de leur intervention a été encadré.

La délibération propose de reconduire ces modalités pour 2016 et M. GABORIAU invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2015 DDCT 84 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DDCT 85** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU informe l'assemblée que chaque année, le Conseil de Paris vote une délibération relative à l'inventaire des équipements de proximité. La liste des équipements de proximité est soumise au vote du Conseil d'arrondissement et prend en compte des inscriptions, des modifications et des suppressions par rapport à la liste adoptée l'année précédente ; elle est acceptée par le Maire du 16^e arrondissement.

Au chapitre des inscriptions de cette année se trouvent le jardin du Ranelagh, la crèche collective du 93, boulevard Suchet ainsi que le changement de dénomination des écoles maternelle et élémentaire rue Boissière qui deviennent l'école polyvalente du 57, rue Boissière. Cette liste valide également la suppression de l'école maternelle du 9, rue de Boulainvilliers, devenue l'école polyvalente Gros Boulainvilliers. En revanche, la liste soumise ne reprend pas l'inscription des équipements sportifs dont le Maire du 16^e arrondissement a demandé l'inscription à l'inventaire des équipements depuis plusieurs années, à savoir le stade de la Muette, le gymnase Jean Bouin et le terrain d'éducation physique Georges Hébert.

M. GABORIAU propose de voter pour ce projet de délibération et la liste annexée par le Conseil de Paris, tout en émettant le vœu d'inscrire à l'inventaire les trois équipements sportifs évoqués.

M. LAURET remarque que les trois équipements qui ont été cités ont une fréquentation qui va bien au-delà des seuls habitants du 16^e arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES répond que le stade Hébert, qui vient d'être construit et rénové, fait entièrement partie des équipements de proximité puisqu'il est destiné aux scolaires et à l'athlétisme de proximité, bien qu'il soit proche des installations de Roland Garros. En ce qui concerne la Muette, les demandes de classement en équipements de proximité sont rejetées car la Ville de Paris souhaite se réserver le droit de pouvoir assurer des animations sur le bowl qui s'y trouve. Pour le gymnase Jean Bouin, au vu de l'organisation de l'Euro 2016, il est compréhensible que l'équipement ne soit pas classé parmi les équipements de proximité, mais il faut noter que les demandes datent de plusieurs années. Seuls les associations de proximité et les scolaires y sont présents. Dire qu'il y a du sport au niveau parisien dans ces trois équipements est faux.

M. LAURET remercie M. HERVOUET DES FORGES de ces précisions et ajoute qu'il y a du sport de niveau qui s'exerce à proximité de ces équipements, et pas uniquement à l'intérieur. Les enjeux dépassent donc largement le 16^e arrondissement. Les deux positions sont donc compréhensibles.

Le projet de délibération 2015 DDCT 85 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DILT 19** Mise à disposition de véhicules du STTAM pour deux établissements Publics Locaux d'Enseignements, ainsi que l'Office du Tourisme de Paris - Conventions - Autorisation - Signature.

Mme Julie BOILLOT rapporteur.

Mme BOILLOT expose que le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux fournit des prestations de transport (location de cars, location de véhicules utilitaires) pour différents organismes parisiens (écoles, AP-HP, musées).

Cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec le lycée professionnel René Cassin pour fournir à ce dernier des prestations d'utilitaire.

Mme BOILLOT suggère d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2015 DILT 19 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DJS 56** Subvention d'un montant de 10.900 euros à l'association Les Enfants de Passy (16^e).

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES dit que ce club a vu son nombre d'adhérents augmenter de 40 %, passant de 500 à 700 adhérents, entre 2014 et 2015. La subvention proposée par la Ville de Paris est, quant à elle, diminuée de 20 %.

M. HERVOUET DES FORGES ne revient pas sur les arguments qui soutiennent que ce club a de l'argent, alors même qu'il est en déficit.

La délibération mentionne une coopération avec la Mairie du 16^e arrondissement, mais celle-ci se limite à une interrogation et l'avis donné par la Mairie du 16^e arrondissement n'est pas respecté.

Le projet de délibération 2015 DJS 56 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DJS 256** Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES note que cette délibération procède, comme bien souvent, d'apparents bons sentiments.

La Mairie de Paris propose en effet aux Parisiens ne faisant pas partie de clubs ou d'associations sportifs de jouir de terrains de jeux et de sport à ciel ouvert à travers le projet « sport urbain en liberté ». Néanmoins, les aménagements sportifs envisagés dans ce projet ne sont pas gratuits puisqu'ils sont inscrits au budget d'investissement pour un montant de 2,2 millions d'euros et devront être également financés par des budgets de fonctionnement inconnus à ce jour. De plus, la présence de modules de sport urbains sur la voirie les expose aux intempéries et à d'autres dégradations, ce qui engendrera un coût d'entretien supplémentaire.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que l'idée de disposer d'espaces sportifs en accès libre n'est pas nouvelle et correspond à une réelle demande des Parisiens. Dans le 16^e arrondissement, par exemple, l'espace sportif du jardin du Ranelagh créé grâce aux budgets des Conseils de quartier du 16^e arrondissement, lors de la précédente mandature, connaît un grand succès. Ceux qui verront bientôt le jour aux abords du stade Wimille et sur une partie du nouveau stade Hébert seront certainement largement utilisés. La Mairie du 16^e arrondissement a par ailleurs rénové et agrandi l'espace de glisse du bowl de la Muette, en accord avec la Ligue de Paris du skateboard, en le structurant au sein du stade de la Muette et non pas en l'ouvrant à tous et à la voie publique,

comme cela avait été fait lors de l'expérience malheureuse des années 2000. M. HERVOUET DES FORGES ne veut donc pas que l'on pense que l'espace urbain va subitement se transformer en terrain de jeux gratuit.

De plus, il souligne l'existence de problèmes de sécurité et de maintenance des équipements.

Selon lui, il faudrait connaître l'impact réel de ces investissements sur les pratiques des Parisiens. Ainsi, les modules d'escalade proposés dans cette délibération sont d'après M. HERVOUET DES FORGES trop modestes pour permettre une activité réellement sportive ou pour que les professeurs d'éducation physique les utilisent avec leurs élèves. Ils servent en fait d'initiation et s'apparentent à des jardins d'enfants améliorés. Cette remarque est également valable pour les modules autoportés.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que beaucoup de communication est faite par la Ville de Paris autour du projet « sport urbain en liberté », dont le nom laisserait entendre que le sport en club n'est pas libre alors que le 16^e arrondissement, par exemple, compte 120 clubs sportifs de toutes tailles proposant, en particulier aux jeunes, une formation sportive et des valeurs solides. Quant à la formule : « [Le projet] vise à faire de Paris un terrain de jeux et de sport à ciel ouvert », M. HERVOUET DES FORGES estime qu'elle correspond à un vaste programme un peu ridicule. M. HERVOUET DES FORGES se demande si cette ambition est véritablement celle d'une capitale mondiale comme Paris.

Dans la délibération sont citées en exemple les pelouses d'Auteuil situées dans le 16^e arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES précise que les équipements sportifs installés aux Pelouses d'Auteuil sont dédiés au sport structuré (athlétisme, football, rugby, hockey sur gazon, etc.) et sont essentiellement utilisés par les clubs et les scolaires. Les pelouses d'Auteuil n'ont pas vocation à devenir une sorte de Paris Plages de l'Ouest parisien, accueillant des pratiquants éphémères, ne serait-ce que pour des raisons évidentes de sécurité et de préservation des coûteux équipements.

Dans tous les cas de figure, il est impératif que les territoires locaux, à savoir les arrondissements, soient décideurs de l'implantation ou non de ce type d'équipements, et de leur lieu d'implantation le cas échéant.

M. HERVOUET DES FORGES juge cette délibération inachevée car elle n'intègre pas les arrondissements, qui devraient pourtant être les premiers concernés, et est porteuse d'une dérive d'une pratique sportive plus traditionnelle, mais qui a fait ses preuves, en particulier dans sa dimension sociale. La Ville de Paris, en déclarant très récemment sa candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, semble vouloir s'approprier cette dimension sociale. Mais M. HERVOUET DES FORGES met en garde contre le mélange des genres et la communication attrape-tout. C'est pourquoi il propose de s'abstenir sur ce projet de délibération et demandera que soit rédigé un vœu sur ce sujet par le groupe des Républicains au Conseil de Paris.

M. LAURET relève que certains équipements existent déjà, par exemple dans le jardin du Ranelagh ou sur l'île aux Cygnes, et sont bien utilisés par les Parisiens. Ce projet de sport urbain plaît aux Parisiens et a été plébiscité dans le cadre du budget participatif. Se concentrer uniquement sur le sport pratiqué au sein d'associations et de clubs est une vision étriquée du sport.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que l'espace du Ranelagh, qui est bien connu, a été financé par les Conseils de quartier du 16^e arrondissement. C'est un espace qui rencontre un grand succès, et la Mairie du 16^e arrondissement n'y est pas hostile.

Selon M. HERVOUET DES FORGES, le problème de cette délibération est qu'elle est floue. De plus, elle propose des équipements peu ambitieux pour une somme considérable, évaluée à 2,2 millions d'euros, renouvelable une fois, soit près de 5 millions d'euros au total. M. HERVOUET DES FORGES répète que cette délibération et l'argent injecté dans ce projet font essentiellement partie d'un

plan de communication mené par la Ville de Paris. M. HERVOUET DES FORGES estime qu'il faut cesser d'instrumentaliser le sport et la jeunesse.

Le projet de délibération 2015 DJS 256 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour, le reste des élus s'abstenant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 20 h 40.